EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA NATION HURONNE-WENDAT

CANADA,

Tina Durand

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO <u>7542</u> SÉANCE DU <u>12 août 2024</u> Sont présents: **Grand Chef** Rémy Vincent Denis «Kalo» Bastien Chef familial Carlo Gros-Louis Chef familial (absent) Dave Laveau Chef familial Chef familial René «Wellie» Picard Stéphane B. Picard Chef familial William Romain Chef familial Daniel Sioui Chef familial

RATIFICATION DE CONTRATS – WENDAKE CONSTRUCTION S.E.C. ET MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS

Secrétaire

Attendu que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec (MRNF) a offert un contrat de services (Contrat de services) au Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW) concernant des démantèlements de chemins forestiers et de plantation d'arbres (Projet);

Attendu que le Projet n'était réalisable qu'avec l'existence, l'implication et les capacités de Wendake Construction S.E.C. (Wendake Construction);

Attendu que le MRNF exigeait que le Contrat de services soit signé par le CNHW;

Attendu que le CNHW a mandaté Wendake Construction pour l'exécution complète du Projet;

Attendu qu'un employé du CNHW a signé une entente écrite avec Wendake Construction en ce qui concerne l'exécution du Projet à titre de sous-contractant en date du 25 juin 2024 (Contrat de sous-contractant);

Page 1 de 2

VRA	AIE COPIE CERTIFIÉE		
CE	13 août	2024	Résolution adoptée à
	SECRETAIRE TINA DURAND	l'unanimité	

EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA NATION HURONNE-WENDAT

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO	7542	SÉANCE DU	12 août 2024

RATIFICATION DE CONTRATS – WENDAKE CONSTRUCTION S.E.C. ET MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS

Attendu que le Contrat de services a été signé et complété le 2 juillet 2024;

Attendu que la totalité des frais pour l'exécution du Contrat de services sera assumée par Wendake Construction;

Attendu que la valeur maximale du Contrat de services et du Contrat de sous-contractant a été établie à 700 000 \$ chacun;

Attendu que le CNHW souhaite ratifier le Contrat de services et le Contrat de sous-contractant;

Attendu qu'il est nécessaire d'adopter la présente résolution pour assurer la conformité du processus à la *Politique d'approvisionnement* en biens et services du CNHW et le transfert des sommes encaissées par le CNHW, provenant du MFFP, vers Wendake Construction.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé par le Chef familial Dave Laveau, appuyé par le Chef familial William Romain, et résolu :

- De ratifier le contrat de services entre le ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec et le Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW) signé le 2 juillet 2024 concernant des démantèlements de chemins forestiers et de plantation d'arbres (Projet);
- De ratifier le contrat de sous-contractant entre Wendake Construction S.E.C. et le CNHW signé le 25 juin 2024 concernant l'exécution du Projet.

Page 2 de 2

VRAI	E COPIE CERTIFIÉE		
CE	13 août SECRÉTAIRE TINA DURAND	<u>2024</u>	Résolution adoptée à l'unanimité